

M. Philbrook en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Stevens, Halliday, Holmes, De Bané, Caron, Bussièrès et Cyr en remplacement de MM. Whittaker, McGrath, Ritchie, Pearsall, Maine, Francis et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. MacFarlane et Marceau en remplacement de M. Anderson et M^{me} Campagnolo sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Dupras, Duquet, Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul), Guay (Lévis), Lachance, Douglas (Bruce-Grey) et Kempling en remplacement de MM. Béchard, Cyr, Bussièrès, De Bané, Caron, Demers et Holmes sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Schellenberger et Duclos en remplacement de MM. Lawrence et Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément au paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des mesures prises en vertu du Code canadien du travail Partie III (Normes du travail), pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 75 du Code canadien du travail (Normes), chapitre L-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/82A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1975, (Question n° 401) demandant: 1. Depuis l'année financière 1968 jusqu'à présent, a) combien d'experts-conseils de toutes les sociétés de la Couronne ont été engagés, b) quels étaient leur mandat et la durée de leur contrat de travail, c) quels honoraires ont-ils reçus, d) quel était leur nom?

2. Quels sont le nom, le poste, le traitement et le nombre des fonctionnaires de toutes les sociétés de la Couronne qui assumaient des fonctions semblables à celles des experts-conseils de l'extérieur engagés par le gouvernement? (Document parlementaire n° 301-2/401B).

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.